

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
15.03.2024
Date d'affichage
15.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 20 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER
Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles,
Mme PEREIRA Jocelyne.

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2024.024

Objet de la délibération

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant le projet de budget primitif 2024 pour le budget principal, tel que joint en annexe, dont une présentation sera effectuée en séance.

Considérant qu'il est précisé que, conformément aux dispositions du CGCT, les documents, lors de leur diffusion au public, seront accompagnés d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du BP 2024.

Aussi,

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil municipal durant la séance du 08 février 2024 et le débat d'orientation budgétaire qui s'en est suivi en séance ;

Vu la maquette du budget primitif 2024 du budget principal de Morillon, présentée en annexe ;

Vu l'avis de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines et communication » du 14 mars 2024 ;

Après examen de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, chapitre par chapitre conformément à la réglementation et au choix du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
CRÉDITS OUVERTS DE L'EXERCICE REPORTS DE L'EXERCICE N-1 RESTES A RÉALISER N-1	Section de fonctionnement	5 107 747.61	4 307 305.29	-800 442.32
	Report en section de fonctionnement (002)	0.00	800 442.32	800 442.32
	Section de fonctionnement	0.00	0.00	
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 107 747.61	5 107 747.61	0.00
CRÉDITS OUVERTS DE L'EXERCICE REPORTS DE L'EXERCICE N-1 RESTES A RÉALISER N-1	Section d'investissement	2 712 686.00	2 712 686.00	0.00
	Report en section d'investissement (001)	1 293 263.94	1 568 232.10	274 968.16
	Section d'investissement	848 541.16	573 573.00	-274 968.16
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	4 854 491.10	4 854 491.10	0.00
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	5 107 747.61	5 107 747.61	0.00
	Section d'investissement	4 854 491.10	4 854 491.10	0.00
	TOTAL CUMULÉ	9 962 238.71	9 962 238.71	0.00

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution du budget sur ces bases.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire



Simon BÉERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.